

# CODE D'ÉTHIQUE CONFLIT D'INTÉRÊT



CLUB DE SOCCER POINTE-CLAIRE  
ASAPC

# CODE OF ETHICS CONFLICT OF INTEREST

POINTE-CLAIRE SOCCER CLUB  
PCASA

**POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊT ET CODE D'ÉTHIQUE**  
Aux fins du présent texte, le terme membre, sauf indications spécifiques, indique les membres du comité exécutif élu ou nommé.

## 1.1 Devoirs et obligations

Le/La MEMBRE, dans l'exercice de ses fonctions est tenu d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans les meilleurs intérêts du Club de Soccer Pointe-Claire et ce, conformément aux normes de conduite prescrites.

Le/La MEMBRE doit :

- 1- participer activement et dans un esprit de concertation à l'élaboration et à la mise en oeuvre des orientations générales du Club
- 2- assister aux réunions et voter, lorsque requis, sur les résolutions soumises
- 3- agir de façon courtoise, avec intégrité, probité et impartialité, de même que maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction
- 4- avoir une conduite empreinte d'objectivité, de modération, de rigueur et d'indépendance
- 5- préserver la confidentialité des débats, échanges et discussions
- 6- agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés
- 7- respecter, à l'expiration de son mandat, la confidentialité de tous les échanges ainsi que de toutes les discussions de quelque nature que ce soit dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions
- 8- éviter tout conflit d'intérêt ou toute apparence de conflit d'intérêt

## 1.2 Conflit d'intérêt

Un conflit d'intérêt est une situation dans laquelle un membre a un intérêt privé ou personnel suffisant pour influencer ou qui semble influencer l'objectivité, l'ouverture d'esprit et l'exercice loyal de ses fonctions.

Afin d'éviter toute situation de ce genre, le/la MEMBRE doit dans la mesure du possible suivre les règles de conduite suivantes :

- 1- dissocier de l'exercice de ses fonctions, la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires
- 2- sauvegarder son indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel
- 3- dénoncer par écrit ou verbalement, aux membres, lorsqu'il a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Club et s'abstenir de siéger et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant sur le sujet de cet intérêt est débattue
- 4- éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions spécifiques de façon objective, rigoureuse et indépendante
- 5- s'abstenir de toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions comme MEMBRE notamment en exerçant des activités professionnelles ou autres qui sont de nature à faire concurrence aux activités du Club
- 6- éviter de tirer profit de sa fonction pour tenter d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui lorsqu'il sait ou s'il est évident que tel avantage va à l'encontre des intérêts du Club
- 7- éviter d'accepter un avantage de qui que ce soit alors qu'il sait ou qu'il est évident que cet avantage lui est consenti dans le but d'influencer sa décision
- 8- éviter de faire usage de renseignements de nature confidentielle ou de documents confidentiels en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui
- 9- s'abstenir de solliciter, d'accepter ou d'exiger d'une personne pour son intérêt, directement ou indirectement, quelque forme de récompense, remise, faveur, considération, ou avantage que ce soit de nature à compromettre son impartialité, son jugement ou sa loyauté
- 10- éviter d'utiliser à des fins personnelles ou au profit d'un tiers les ressources du Club ou le temps que, selon la définition de sa tâche, il doit lui consacrer
- 11- éviter d'utiliser le nom du Club ou son logo, à des fins personnelles

## POLICY ON CONFLICT OF INTEREST AND CODE OF ETHICS

For purposes of this text, the term Member, unless specifically says the executive committee elected or nominated.

### 1.1 Duties and Obligations

The Member, in performing his/her duties shall act honestly, in good faith and in the best interests of the Pointe-Claire Soccer Club, in accordance with prescribed standards of conduct.

The Member shall:

- 1 - participate actively and in a spirit of cooperation in the development and implementation of general guidelines Club
- 2 - attend meetings and vote, if required, on the resolutions submitted
- 3 - act courteously, with integrity, honesty and impartiality, as well as maintain relations based on good faith in order to preserve confidence and consideration that his/her duties require
- 4 - have a conduct characterized by objectivity, moderation, rigor and independence
- 5 - preserving the confidentiality of discussions, exchanges and discussions
- 6 - act within the powers conferred
- 7 - meet at the expiration of its mandate, the confidentiality of all trade and all discussions of any nature whatsoever which he had knowledge in the exercise of its functions
- 8 - avoid any conflict of interest or perceived conflict of interest

### 1.2 Conflict of interest

A conflict of interest is a situation in which a member has a private or personal interest sufficient to influence or appear to influence the objectivity, openness and fair exercise of its functions.

To avoid such situation, the MEMBER should wherever possible follow the following rules of conduct:

- 1 - separated from the exercise of its functions, the promotion and exercise of his/her professional activities or business
- 2 - safeguard its independence and avoid any situation where he finds a personal advantage, direct or indirect, actual or potential
- 3 - denounce in writing or verbally to members when a direct or indirect interest in an undertaking causing his/her personal interest conflict and the Club and not sit and participate in any deliberation or decision where a question on the subject of this interest is discussed
- 4 - avoid situations that could compromise his/her ability to perform its specific functions in an objective, rigorous and independent
- 5 - refrain from any activity inconsistent with the exercise of his/her functions as such Member in performing work or other activities that are likely to competition in Club activities
- 6 - avoid taking advantage of his/her office to try to gain advantage for himself or others when he knows or it is clear that such benefit is against the interests of the Club
- 7 - avoid accepting an advantage to anyone when he knows or it is obvious that this benefit is granted in order to influence his/her decision
- 8 - avoid use of confidential information or confidential documents to obtain direct or indirect benefit for himself or others
- 9 - not solicit, accept or require a person for his/her interest, directly or indirectly, any form of reward, discount, favor, consideration, or benefit that is likely to compromise his/her impartiality, his/her trial or his/her loyalty
- 10 - avoid using them for personal use or benefit of third resources of the Club or the time that, by definition of its task, it must devote
- 11 - avoid using the name of the Club or its logo, for personal use.

# CODE D'ÉTHIQUE CONFLIT D'INTÉRÊT

CLUB DE SOCCER POINTE-CLAIRE  
ASAPC



# CODE OF ETHICS CONFLICT OF INTEREST

POINTE-CLAIRE SOCCER CLUB  
PCASA

## RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

### 1.3 Mesures d'application

- 1- chaque MEMBRE doit s'engager, au début de son mandat, à avoir pris connaissance de la présente politique et s'engager à la respecter et à en promouvoir le respect intégral
- 2- le/la Président(e) du Club s'assure du respect des principes d'éthique

### 2.1 Sanctions

- 1- tout manquement ou omission concernant un devoir ou une norme prévu par la présente politique constitue un acte dérogatoire et peut entraîner l'imposition d'une sanction
- 2- le/la Président(e), saisi(e) d'une information ou d'une plainte à l'effet qu'un(e) MEMBRE ait pu contrevenir au présent code, réfère au comité d'éthique pour faire enquête relativement à l'information ou à la plainte
- 3- le Comité exécutif, saisi d'une information ou d'une plainte concernant le/la Président(e) quant au fait qu'il/elle ait pu contrevenir au présent code, réfère au comité d'éthique pour faire enquête relativement à l'information ou à la plainte
- 4- le comité devra adresser un rapport au Comité exécutif dans le délai imparti
- 5- le/la Président(e), en tenant compte des informations soumises, notifie le/la MEMBRE des manquements reprochés et lui donne l'opportunité d'être entendu par le comité
- 6- sur conclusion que le/la MEMBRE a contrevenu à la politique, le comité recommande au Comité exécutif d'imposer une sanction au/à la MEMBRE concerné
- 7- la sanction peut consister en une réprimande, une suspension, une révocation, une déchéance de toute charge ou toute autre sanction jugée appropriée, selon la gravité et la nature de la dérogation et est communiquée par écrit au/à la MEMBRE concerné(e)

### 2.2 Enquête et immunité

Ne peuvent être poursuivies en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions, les personnes qui effectuent une enquête ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions.

### 2.3 Publicité du code

Le Club doit remettre un exemplaire de cette Politique à chaque membre du Comité exécutif lors de son électio.

### 2.4 Déclaration d'engagement

Tous les membres mentionné(e)s à l'article 1.6 devront signer la déclaration d'engagement fournie par le Club et telle que présentée en annexe A.

### 2.5 Divulgence relative aux situations de conflits d'intérêts

Tous les membres devront signer la Déclaration de divulgation relative aux situations de conflits d'intérêts et telle que présentée en annexe B.

## RULES OF OPERATION

### 1.3 Measures for implementing

- 1 - Each Member must commit at the beginning of his/her mandate, having read this policy and commit to respect and promote full compliance
- 2 - President of the Club shall ensure compliance with ethical principles

### 2.1 Penalties

- 1 - any failure or omission concerning a duty or standard under this policy constitutes a derogatory act and may result in the imposition of a sanction
- 2 - President, received an information or complaint that a member may have contravened this Code, refers to the ethics committee to investigate in relation to information or complaint
- 3 - Executive Committee, before an information or complaint about the President about the fact that he has been violating this code, refers to the ethics committee to investigate in relation to information or complaint
- 4 - the committee should report to the Executive Committee within the time limit
- 5 - President, taking into account the information submitted, notify the MEMBER of the failings and give him the opportunity to be heard by the committee
- 6 - to conclude that the member has violated the policy, the committee recommends the Executive Committee to impose a penalty on the Member concerned
- 7 - the sanction may consist of a reprimand, suspension, revocation, forfeiture of all charges or any other sanction deemed appropriate, depending on the severity and nature of the waiver and is communicated in writing to the member concerned

### 2.2 Survey and Immunity

Can not be prosecuted for acts done in good faith in exercising their functions, those who are conducting an investigation and those responsible for determining and imposing sanctions.

### 2.3 Advertising Code

The club must provide a copy of this policy to every member of the Executive Committee at its election.

### 2.4 Declaration of Commitment

All the members mentioned in Article 1.6 must sign the declaration of commitment provided by the Club and as presented in Annex A.

### 2.5 Disclosure on Conflict of Interest

All members must sign the disclosure statement on conflicts of interest and as presented in Annex B.

# CODE D'ÉTHIQUE CONFLIT D'INTÉRÊT

CLUB DE SOCCER POINTE-CLAIRE  
ASAPC



# CODE OF ETHICS CONFLICT OF INTEREST

POINTE-CLAIRE SOCCER CLUB  
PCASA

## ANNEXE A DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Je, soussigné(e), membre du Comité exécutif du Club de Soccer de Pointe-Claire, reconnais avoir pris connaissance du Code d'éthique et de la Politique sur les conflits d'intérêt du Club et je m'engage à m'y conformer.

En foi de quoi, j'ai signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## ANNEXE B DÉCLARATION DE DIVULGATION RELATIVE AUX SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nom \_\_\_\_\_

Activité professionnelle : \_\_\_\_\_

Activités extérieures liées à mon expertise professionnelle que j'exerce en mon nom personnel ou au profit d'un tiers :

NON

OUI : \_\_\_\_\_

(description des activités, précision du nombre d'heures consacrées)

Liens qui me rattachent à une ou des entreprises qui traitent ou sont susceptibles de traiter avec le Club ou de lui faire concurrence :

NON

OUI : \_\_\_\_\_

(description, nature de ces liens et identification des entreprises)

Autres situations susceptibles de me placer en conflit d'intérêts :

NON

OUI : \_\_\_\_\_

(description des situations)

Je m'engage à déclarer toute situation qui surviendrait en cours d'année et qui viendrait modifier la présente déclaration

DATE \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## APPENDIX A DECLARATION OF COMMITMENT

I, the undersigned (e), Member of Executive Committee of the Pointe-Claire Soccer Club, acknowledge having read the Code of Ethics and Policy on Conflict of Interest Club and I commit to abide.

In witness whereof, I have signed at \_\_\_\_\_ on \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## APPENDIX B DISCLOSURE STATEMENT RELATING TO SITUATIONS OF CONFLICT OF INTEREST

Name \_\_\_\_\_

Occupation: \_\_\_\_\_

External activities related to my professional expertise that I practice on my own behalf or on behalf of third:

NO

YES: \_\_\_\_\_

(description of activities, accuracy of the number of hours spent)

Ties that bind me to one or more companies that process or are likely to deal with the Club or to compete:

NO

YES: \_\_\_\_\_

(description, nature of these relationships and identifying business)

Other situations that might place me in conflict of interest:

NO

YES: \_\_\_\_\_

(description of situations)

I undertake to report any situation that may arise during the year which would amend this statement

DATE \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_